

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 7 février 2019

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 7 février

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

01/02/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
01/02/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, M. CABANNES Pierre, Mmes
MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes
CARRERE Amandine, PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève.
Excusés : M. LANSMANT Sébastien, Mme DAL BEN Carine.
Absent : M. CASTAY Jean-Marc.
Mme DESPAX Nelly a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Convention « Chemins d'art en Armagnac »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association des Chemins d'Art en Armagnac souhaite réaliser une exposition à la chapelle de Routgès du 25 mai au 21 juin 2019.

Pour ce faire, cette association sollicite auprès de la Commune: la mise à disposition de la chapelle, l'octroi d'une subvention de 500 € et l'appui éventuel des services de la mairie pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte les sollicitations ci-dessus et dit qu'une convention sera passée entre les deux parties.

Fait à MONTREAL le 7 février 2019.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

